

LE BUGEACOIS

N° 86 4EME TRIMESTRE 2016



LE MOT DE LA REDAC

Chères lectrices et chers lecteurs.

Pour donner une information très actuelle, nous avons mis en place le panneau d'information électronique. Son utilisation rentre dans les habitudes, et nous avons beaucoup d'informations à publier.

Nous nous posons la question de savoir si de ce fait le journal communal pourrait n'être publié que 2 fois par an au lieu de 4 comme actuellement. Y perdriens nous en fraîcheur d'information ? Cela ne prive t-il pas les habitants loin du bourg et n'ayant pas internet, d'informations fraîches ? Y aura t-il une réelle baisse du coût si le journal est moins fréquent mais comporte de ce fait plus de pages ? Autant de questions auxquelles vous pouvez nous aider à apporter une réponse.

Pour nous aider à décider vers telle ou telle solution en terme de fréquence et de dates de parution, nous vous demandons de nous faire parvenir vos souhaits à l'adresse journal@bugeat.fr, ou en donnant votre avis en mairie à l'accueil ou dans la boîte à lettres, ou encore de vive voix en rencontrant un élu.

En attendant, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2017.

Bonne lecture.

« J'en crois pas mes yeux ! »



.... se dit Saint PARDOUX, à la vue de la rue du Pont des rochers nouvellement refaite (trottoirs, canalisations, réverbères, et chaussée).

Et Saint PARDOUX, côté vue, il en connaissait un rayon ! C'est cité dans les sources anciennes.

Nous rappelons que tout évènement de l'état civil, ou les succès aux examens, peuvent être mis dans ce journal à la demande des intéressés, en faisant passer le texte désiré par mail à la mairie

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

Bugeacoises, Bugeacois,

En ce début d'année, permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes vœux les plus sincères de bonheur, de santé, en ayant une pensée toute particulière pour celles et ceux qui ont été éprouvés par un deuil ou la maladie.

Souhaits de paix en cette période de haute insécurité et de menace pour notre pays durement meurtri cette année encore par de trop nombreux attentats.

Souhaits pour notre commune qui à compter du 1^{er} janvier entre dans une nouvelle intercommunalité, celle de Haute Corrèze Communauté, plus vaste, plus peuplée donc censée être apte à mieux répondre aux défis que connaissent nos territoires ruraux, mais aussi source d'inquiétudes auxquelles seule une gouvernance au plus près des citoyens sera à même d'être réactive.

Vœux enfin pour notre pays, qui sera au printemps prochain amené à choisir un nouveau Président de la République et une nouvelle assemblée, qui devraient répondre aux défis et surtout aux attentes des français.

La traditionnelle cérémonie des « vœux du maire » est fixée le vendredi 13 janvier 2017 à 18 heures au foyer rural, cérémonie à laquelle je vous invite toutes et tous.

Bonne année à tous.

Pierre FOURNET

Page 2	Le mot du maire
Pages 3 à 7	Informations municipales
Page 8	Etat civil
Page 9	Brèves
Pages 10 à 12	Nouvelle com com
Pages 13 à 18	Economie/Tourisme/Social
Page 13	Nouveau médecin
Pages 14 à 15	EHPAD
Pages 16 à 17	EMS centre sportif
Page 18	Centre d'animation
Pages 19 à 22	Les associations
Page 22	Le coin détente
Page 23	Les Festivités 1 ^{er} trimestre
Page 24	Informations pratiques

Contact : journal@bugeat.fr

Dir publication :

Pierre FOURNET, maire

Recueil d'articles : la commission de communication

Mise en page/contact :

Patrick LAVAL

Tirage à 500 exemplaires

Abonnés : 81

Il est possible de s'abonner au journal auprès de la mairie. La mairie le fait envoyer par La Poste au domicile de l'abonné. Le coût de l'abonnement annuel est modique et ne représente que les frais d'envoi.

Le journal est également téléchargeable par internet sur le site de la commune www.bugeat.fr

Bugeacoises et Bugeacois, amis de notre village, ce journal est le vôtre. N'hésitez pas à nous proposer des articles ou à nous suggérer des rubriques. Si vous êtes motivés, vous pouvez animer une rubrique jeux, mots d'enfants, histoires anciennes (pourquoi pas en patois), nous rapporter des anecdotes, ou parler de votre association. C'est ouvert. Les projets sont à déposer à la mairie ou à envoyer à journal@bugeat.fr Merci d'avance.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Conseil municipal du 14 octobre (résumé, le PV est disponible sur le site internet)

Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu début 2017 et deux agents recenseurs seront nécessaires.

Coupe de bois ONF

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'inscription à l'état d'assiette en 2017 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes réglées)

NOM DE LA FORET	PARCELLES	SUPERFICIE A PARCOURIR	TYPE DE COUPE	DESTINATION DE LA COUPE
Forêt communale	1	13,00 Ha	Coupe de conversion	Vente

- choisit leur destination : vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois)

- autorise son Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

Acquisition terrains

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier concernant la vente de deux parcelles section B n° 2418 et 882 d'une superficie de 41 a 92 ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande à son Maire de contacter les propriétaires afin de voir avec eux s'il y a possibilité de donation

- autorise son Maire à signer tout document en rapport avec cette opération dans le cas de donation

Taxe de séjour

Le Maire expose les dispositions des articles L. 2333-26 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant des modalités d'instauration par le Conseil Municipal de la taxe de séjour.

Il rappelle qu'au 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la fusion-extension des 6 communautés de communes, les statuts de la future intercommunalité doivent inté-

grer au titre des compétences obligatoires « la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

Dans la logique d'un parallélisme entre compétence et financement, il sera proposé une perception harmonisée de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2017 sur l'ensemble du territoire.

Après avoir entendu son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité décide :

- d'instituer la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2017,

- de percevoir la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Immeubles sans maître

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire des immeubles situés sur la commune de BUGEAT, parcelles section A 262, 263, 264, 265, 266, 312, 324, 349, 350, 370, 371, 372, 378, 379, 380, 393, 394, 395, 400, 500, 501, 503, 504, 506, 545, 546, 547, 598, 616, 617, 621, 622, 623, 625, 626, 651, 652, 653, 965, 966, 967, 968, 969, 1266, 1268 et B 1698, contenance totale 21 ha 63 a 76 ca, ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des me-

sures de publicité prévues par l'article L 1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors les immeubles sont présumés sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Ces immeubles peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes : aucun propriétaire ne s'est fait connaître

- décide que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

- le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles de les faire évaluer et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Décision modificative n° 2 budget principal

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend la décision modificative suivante :

Compte 73925 : + 3453 €uros

Compte 615232 : - 3453 €uros

Remboursement caution

Le Maire informe le Conseil Municipal du départ d'un locataire à la Mairie.

Vu l'état des lieux,

Vu la somme de loyers impayés de 1.223,94 €uros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas rembourser la caution d'un montant de 300 €uros.

Tableau des emplois communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des emplois de la façon suivante à compter du 01 janvier 2017 :

- 1 rédacteur territorial – TC – 35 H/S

- 1 adjoint administratif territorial 2^{ème} classe – TNC – 15 H/S

- 1 adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe – TC – 35 H/S

- 3 adjoints techniques territoriaux 2^{ème} classe – TC – 35 H/S

- 1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe – TNC – 31 H/S

- 2 agents de maîtrise – TNC – 28 H/S

- 1 ATSEM principal 2^{ème} classe – TC – 35 H/S

Reliure des registres de délibérations

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de faire relier les registres de délibérations de 2011 à 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité /

- décide de la réalisation des reliures des registres de délibérations de 2011 à 2015 par l'entreprise SEDI pour un montant de 170,00 €uros HT soit 204,00 €uros TTC, frais en sus

- donne tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette opération.

Emprunts voirie communautaire

Vu l'arrêté de fusion-extension créant Haute-Corrèze-Communauté ;

Vu l'article L5211-25-1-2° du CGCT ;

Monsieur le Maire expose que la dissolution de notre communauté de communes, qu'implique le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), conduit à répartir les dettes relatives à la voirie communautaire entre les communes membres.

Il existe deux emprunts et le solde des encours des dettes s'élève à 249 772,74 € (Crédit Agricole : 104 138,96 € et Caisse d'Épargne : 145 633,78 €).

Le conseil communautaire a délibéré et défini une répartition sur la base de la valeur des actifs respectifs. La part totale de Bugeat s'élève à 13 626,23 €.

Pour le remboursement de ces dettes, il y a deux solutions :

- soit une ou deux communes prennent en charge les emprunts (changement de personne morale), les autres communes s'engageant à verser annuellement leur part suivant un échéancier qu'elles auront accepté ;

- soit la communauté de communes négocie un remboursement anticipé des deux emprunts, mais la communauté n'a pas les ressources et, donc, ce sont les communes qui devront payer leur part totale en janvier 2017.

La première solution est la plus douce pour toutes les communes, car les parts annuelles sont généralement inférieures au transfert de charges qui ne sera plus prélevé. Cependant, elle impacte la capacité d'emprunt de la commune qui reprend un emprunt.

La seconde solution est parfaitement supportable par Bugeat, mais beaucoup plus contraignantes pour

d'autres communes voisines qui devraient avoir recours à un nouvel emprunt pour financer le remboursement anticipé.

En conclusion, Monsieur le Maire propose que la commune de Bugeat accepte de prendre en charge l'emprunt fait à la Caisse d'Épargne, une autre commune prenant celui du Crédit Agricole, dans un esprit de solidarité avec les autres communes sachant que l'état des finances de notre commune et, en particulier, son faible endettement le permet sans pénaliser significativement nos capacités d'emprunt. Le tableau joint indique l'échéancier de remboursement de la part de chaque commune pour cet emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé que la commune prendra en charge l'emprunt « Caisse d'épargne » à la condition :

- qu'une autre commune accepte de prendre en charge l'emprunt « Crédit agricole » et
- que l'ensemble des communes aient délibéré de manière concordante sur leur participation au remboursement des deux emprunts, avant la délibération du Conseil Communautaire relative à sa dissolution.

	TOTAL	2017	2018	2019	2020	2021
Bellechassagne	6 624,10 €	1 492,86 €	1 440,42 €	1 387,99 €	1 335,56 €	967,27 €
Bugeat	7 944,98 €	1 790,55 €	1 727,63 €	1 664,76 €	1 601,87 €	1 160,14 €
Chavanac	2 244,99 €	505,95 €	488,18 €	470,41 €	452,64 €	327,82 €
Millevaches	5 504,19 €	1 240,47 €	1 196,90 €	1 153,33 €	1 109,76 €	803,73 €
Pérois	18 203,63 €	4 102,51 €	3 958,42 €	3 814,33 €	3 670,23 €	2 658,14 €
Peyrelevade	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Saint-Germain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Saint-Merd	19 171,06 €	4 320,54 €	4 168,79 €	4 017,04 €	3 865,29 €	2 799,40 €
Saint-Setiers	16 950,62 €	3 820,12 €	3 685,95 €	3 551,78 €	3 417,60 €	2 475,17 €
Sornac	14 717,19 €	3 316,78 €	3 200,29 €	3 083,79 €	2 967,30 €	2 149,04 €
Bonnefond	5 894,29 €	1 328,38 €	1 281,73 €	1 235,07 €	1 188,41 €	860,70 €
Gourdon-Murat	376,22 €	84,79 €	81,81 €	78,83 €	75,85 €	54,94 €
Grandsaigne	1 059,11 €	238,69 €	230,31 €	221,92 €	213,54 €	154,65 €
Lestards	1 060,63 €	239,03 €	230,64 €	222,24 €	213,85 €	154,88 €
Pradines	1 882,33 €	424,22 €	409,32 €	394,42 €	379,52 €	274,86 €
Tarnac	31 774,81 €	7 161,02 €	6 909,50 €	6 657,99 €	6 406,47 €	4 639,83 €
Toy-Viam	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Viam	12 225,63 €	2 755,26 €	2 658,49 €	2 561,72 €	2 464,94 €	1 785,21 €
Total	145 633,78 €	32 821,17 €	31 668,38 €	30 515,62 €	29 362,83 €	21 265,78 €

Questions diverses

* Pierre FOURNET est désigné titulaire et Anita CAVALLI suppléante à la nouvelle communauté de communes Haute-Corrèze Communauté.

* A compter du 24 octobre Simon GAVIGNET sera employé au titre d'un emploi d'avenir

* Affaire POULAIN : au Tribunal de TULLE le 17 octobre, la commune est représentée par Maître CAETANO

* Réception des travaux de voirie 2016 le 20 octobre à 11 heures

Conseil municipal du 26 août (résumé, le PV est disponible sur le site internet)

Intercommunalité : arrêté de projet fusion-extension

Le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral en date du 09 juin 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par 6 voix pour et 4 voix contre

- approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion la communauté de communes des Gorges de la Haute-Dordogne, de Val Plateaux Bortois, du

pays d'Eygurande, d'Ussel-Meymac Haute-Corrèze, des Sources de la Creuse (département de la Creuse) avec extension aux communes de Bellechassagne, Bugeat, Chavanac, Millevaches, Pérols sur Vézère, Peyrelevade, Saint-Germain Lavolps, Saint Merd les Oussines, Saint Setiers et Sornac (*membres de la communauté de communes de Bugeat Sornac Millevaches au Cœur*), tel qu'arrêté par le préfet de la Corrèze par arrêté en date du 9 juin 2016 ;

- autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Par 5 voix pour, 3 voix contre, et 2 abstentions

- approuve le nom de Haute-Corrèze Communauté

Par 7 voix pour, 2 voix contre, et 1 abstention

- approuve le siège au 23 parc d'activité du Bois Saint Michel

Par 7 voix pour, 2 voix contre, et 1 abstention

- approuve les modalités de calcul du droit commun pour arrêter la composition du conseil communautaire

Projet de jumelage

Projet avec la ville de FRIGILIANA en Espagne. Un comité de jumelage sera mis en place sous la responsabilité de Monsieur URBAIN Jean-Yves.

Indemnités du receveur municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :
- de demander le concours du ou des Trésoriers de BUGEAT pour assurer des prestations de conseil et d'assistance budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à ou aux receveurs municipaux ayant exercés en cours d'année

- de lui ou leur accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

- que ces indemnités seront attribuées à chaque trésorier et ce en fonction du temps où il aura eu la gestion du poste.

Caution

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative pour le remboursement d'une caution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend la décision modificative suivante :

- compte 165 I R : 160,00 euros

- compte 165 I D : 160,00 euros

Questions diverses

* Samedi 17 septembre à 10 h aura lieu une réunion de travail sur le fonctionnement du Conseil municipal.

* Le Comice Agricole a lieu le samedi 03 septembre à BUGEAT.

* Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier concernant l'Association Française pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité apporte son soutien à l'Association Françaises pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes afin que soit réalisée une véloroute aménagée traversant le département de la Corrèze et passant par BUGEAT.

* Le parcours de graciation d'Arvis deviendrait parcours de passion suite à la demande de labellisation, un mail sera fait à la Fédération de pêche pour explication.

* Le Maire donne lecture de différents courriers concernant diverses nuisances et un problème d'eau.

* Monsieur DESPROGES François prendra contact avec Monsieur COURTEIX Michel pour un parcours trail dans les Bois de Chaleix qu'il a présenté au Maire en présence de Monsieur MONPOIX de l'ONF.

* Le Maire remercie les personnes du Comité des Fêtes et celles qui ont participé au fleurissement du village.

* ALIAPUR sera sur le site pour l'élimination des déchets de pneus le 08 septembre.

* Affaire POULAIN : procédure de comparution au Tribunal d'Instance le 17 octobre avec prise d'un conseil

* Photovoltaïque sur Foyer Rural en projet.

Conseil municipal du 9 décembre (résumé, le PV est disponible sur le site internet)

Participation au remboursement des emprunts contractés par la Communauté de Communes et repris par les communes de Bugeat et Sornac dans le cadre de la dissolution

Le Conseil Municipal accepte de participer au

remboursement des emprunts contractés par la Communauté de Communes, repris par les communes de Bugeat et Sornac et autorise son Maire à signer la convention de remboursement à intervenir.

Dissolution de la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal accepte la dissolution de la communauté de communes.

Création de deux emplois temporaires d'agent recenseur

Le Conseil Municipal décide la création de deux emplois temporaires d'agent recenseur.

Les agents recenseurs seront rémunérés sur la base de l'indice brut 342 de la fonction publique territoriale.

Vente de biens

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de conserver les parcelles section A n°651, 652, 653 d'une contenance totale de 1 ha 50 a 10 ca se trouvant à Mouriéras

- la vente de la maison avec terrain à BUGEAT, Rue du Pré Vacher section B n°1698 d'une contenance de 6 a 20 ca avec une mise à prix de 36.000,00 Euros

- la vente de la maison avec terrain et annexes à BUGEAT, Mouriéras section A n°616, 617, 621, 622, 623, 625, 626, 965, 966, 967, 968, 969, 1266, 1268, d'une contenance de 3 ha 35 a 43 ca pour une mise à prix de 60.000,00 Euros.

- la vente des terrains à BUGEAT, Mouriéras section A n°262, 263, 264, 265, 266, 312, 324, 349, 350, 370, 371, 372, 378, 379, 380, 393, 394, 395, 400, 500, 501, 503, 504, 506, 545, 546, 547, 598 suivant estimation faite par le Cabinet Montagne, Expert Forestier

- dit que cette vente sera effectuée suite au dépôt d'une offre sous plis cacheté courant début 2017

- donne tous pouvoirs à son Maire pour effectuer toutes les démarches, signer toutes les pièces et en particulier les actes de vente à intervenir.

Délégués de la commune au Parc Natural Régional du Limousin

Le Maire propose de passer au vote afin d'élire les délégués.

- 1 délégué titulaire : LESTANG Joël

- 1 délégué suppléant : MAURY Patricia

Décision modificative n° 3 budget principal

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend la décision modificative suivante :

Compte 2315-272 : - 13.530,00 Euros

Compte 2315-274 : - 12.360,00 Euros

Compte 2315-277 : + 25890,00 Euros

Décision modificative n° 1 service des eaux

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend la décision modificative suivante :

Compte 658 : + 4.000,00 Euros

Compte 61521 : - 4.000,00 Euros

Acquisition parcelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la donation des deux parcelles section B n° 2418 et 882 d'une superficie de 41 a 92 ca

- autorise son Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

Transition énergétique suivi et analyse des contrats de fournitures d'électricité mise à disposition du service di@lège par EDF collectivités pour les communes adhérentes au Syndicat de la Diège

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer le mandat pour la mise à disposition au Syndicat de la DIEGE du service « DI@LEGE Internet » d'EDF COLLECTIVITES

- désigne Monsieur le Maire comme administrateur « DI@LEGE Internet ».

Questions diverses

* Pierre FOURNET donne lecture d'un courrier d'une personne possédant une maison au Mas-soutre à propos d'un chemin.

* Les vœux auront lieu le 13 janvier 2017 à 18 h au Foyer Rural.

* Un questionnaire a lieu sur la périodicité du bugeacois. Les habitants seront invités à donner leur avis.

* La distribution des colis de Noël aura lieu le 21 décembre.

ETAT CIVIL

Naissances :

- Le 04 mai de **Diégo FOURNET-ARNOLD**, fils de Nelly FOURNET et Pascal ARNOLD, petit-fils de Marie-Josée et Daniel FOURNET, arrière-petit-fils de Josette ARVIS et Renée FOURNET.
- Le 17 septembre de **Lola ARVIS**, fille de Sébastien ARVIS et Aurélia BEKER, petite-fille de Richard et Dominique ARVIS, et arrière-petite-fille de Josette ARVIS.
- Le 13 octobre de **Eliott ITURRIA**, à Boulogne Billancourt, fils d'Ambre et Florian Iturria, petit-fils de Bernard Iturria et arrière petit fils de Madame Roche Jeanine.
- Le 25 octobre de **Clémence, Marie, Angèle DUBOURJAL POULAIN**, à Gueret, fille de Mme DUBOURJAL et Mr POULAIN Bruno.
- Le 26 octobre de **Tessa SAUGERAS**, fille de Jérémy SAUGERAS employé municipal et Cindy PIVA, domiciliés à Bugeat et 2^{ème} petite-fille de Catherine Piva.
- Le 14 novembre de **Julian**, fils de Marielle BUCHON et de Marcello et petit-fils de Daniel et Martine BUCHON.

Tous nos vœux aux nouveaux nés et toutes nos félicitations aux heureux parents.

Décès :

- Le 20 juin, inhumation à Bugeat de **Jacqueline ESPINASSE**, née Orlianges, décédée à Aurillac, âgée de 80 ans, fille d'Albert Orlianges et de Berthe Nony.
- Le 2 septembre de **Jacqueline GERBAUD** née Leclerc, âgée de 95 ans, décédée à Lille. Par son mariage avec André Gerbaud, elle avait adopté notre commune où elle passait ses vacances en famille dans la maison de la rue de la Font Basse. Elle a été inhumée à Bugeat le 22 octobre.
- Le 18 septembre de **Raymond PLAZANET** âgé de 90 ans, domicilié rue de Millevaches. Il était venu s'installer à Bugeat à l'heure de la retraite.
- Le 22 octobre de **Nadia CEAUX**, née Rooy, âgée de 49 ans, aide-soignante à l'EHPAD. Son décès a été durement ressenti par sa famille et ses collègues avec lesquels, grâce à sa compétence et sa délicatesse, elle entretenait des rapports chaleureux ainsi qu'avec l'ensemble de la population.
- Le 23 octobre de **Cécile SIMANDOUX**, née Bareiller âgée de 92 ans, à l'EHPAD. Propriétaire d'une maison rue Nationale où elle passait régulièrement ses vacances.
- Le 24 octobre de **Jeanne BARNABAS** née Mouratille âgée de 92 ans. Mme Barnabas était une « figure » de notre commune. Elle était l'épouse de Louis Barnabas, coiffeur rue de la République qu'elle secondait activement. Devenue précocement veuve, elle travaillera à la maison de retraite. Elle s'impliquait activement dans la vie associative : nous garderons d'elle le souvenir d'une femme sympathique et dévouée.
- Le 25 octobre à Tulle de **Pascal BEYSSERIE** âgé de 51 ans, époux de Michèle Varret, décédé brutalement : garçon sympathique et discret, il venait régulièrement à Bugeat.
- Le 1^{er} décembre de **Anne-Marie GERBAUD**, âgée de 69 ans décédée en région parisienne : quelques semaines après sa maman. Anne-Marie, qui a passé une partie de son enfance à Bugeat et y revenait régulièrement aux vacances, était la maman d'Isabelle et Pascale NONY.
- Le 11 décembre de **Elisabeth NONY** née Arfeuillère, dite Lisou, à l'âge de 92 ans. Après sa jeunesse passée à Arvis (commune de Bugeat), c'est en région Parisienne que Lisou s'est fixée avec sa famille, y exerçant différents métiers notamment à la Sécurité Sociale. Revenue à Bugeat depuis quelques années, elle menait une retraite active, participant aux activités proposées par les associations. Son décès brutal a été durement ressenti par sa famille et ses ami(e)s.

Nos sincères condoléances à ces familles éprouvées.

Panneau électronique d'informations

Les demandes de publication d'informations doivent être adressées à la mairie par écrit, de façon formelle, au moins 10 jours à l'avance, par un responsable de l'association. Les publications devront respecter la charte. (disponible sur le site internet). La demande par email, avec un texte précis ou une affiche, est acceptée.

Points internet

Plusieurs lieux permettent d'utiliser internet.

- à la mairie et à l'Office de Tourisme, WIFI permanent (sauf risque d'orage), avec mise à disposition d'un ordinateur aux heures d'ouverture. Photocopies et impressions non gratuites.
- à la maison de service au public (dans les locaux de La Poste), mais uniquement dans le cadre de l'accès aux informations de ses partenaires (LA CPAM DE LA CORREZE, POLE EMPLOI, LA MSA DU LIMOUSIN, LA COMMUNE DE BUGEAT, LA SNCF). Une assistance y est possible pour les premiers pas dans ces domaines.
- dans les locaux du « pays vert » (en mairie) lors des séances de formation, ouvertes à tous, dispensées par cette association.

Se renseigner auprès des différentes structures pour les modalités d'utilisation de ces services.

Recensement

Un recensement de la population Française va se dérouler en février 2017. La commune a recruté 2

agents recenseurs : Alban MAURANGES et Elisabeth AUBREE.

Merci de leur réserver le meilleur accueil, faites vous recenser, c'est important pour votre commune, les dotations d'état dépendent du nombre d'habitants.

Les agents recenseurs sont porteurs d'un document officiel de recenseur.

Vente de biens communaux

Suite à reprise de biens sans maître, la commune met en vente :

- une maison située rue du pré Vacher à Bugeat
- une maison et des terrains à Mouriéras.

Le détail des parcelles figure dans le compte rendu du conseil municipal du 9 décembre, (au début de ce journal).

La vente se fera en suivant la procédure dite « sous pli cacheté ». Se renseigner à la mairie de Bugeat pour toute informations concernant la vente de ces biens.

Décorations de Noël

Tout le monde a pu constater que le bourg a été joliment décoré, par les employés communaux, et par le syndicat de la Diège pour la partie électrique. Les sapins ont été offerts par M. LANG de l'Oussine. que nous remercions chaleureusement.

Incivilités

Nous devons hélas encore rappeler qu'il est inadmissible de laisser des débris au pied des points d'apport volontaire (les containers de tri des déchets).



Nouvelle com com

Née de la fusion de 5 communautés de communes (Gorges de la Haute-Dordogne, Pays d'Eygurande, Sources de la Creuse, Ussel Meymac Haute-Corrèze, Val et plateaux bortoïsi) et de l'extension à 10 des 18 communes d'une 6^{ème} (Bugeat Sornac Millevaches au Cœur), **Haute-Corrèze Communauté regroupera 72 communes et 34 000 habitants au 1^{er} janvier 2017**. Son siège sera situé au 23 parc d'activité du Bois Saint Michel à Ussel.

HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

BUGEAT SORNAC MILLEVACHES AU COEUR
GORGES DE LA HAUTE-DORDOGNE
PAYS D'EYGURANDE
SOURCES DE LA CREUSE
USSEL - MEYMAC HAUTE-CORRÈZE
VAL ET PLATEAUX BORTOIS

72 communes – 34 043 habitants – 1 895 km²

LES CHIFFRES CLES DE HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTE



1 janvier 2017

date de naissance



34 043

habitants



1 895

km²



103

conseillers communautaires



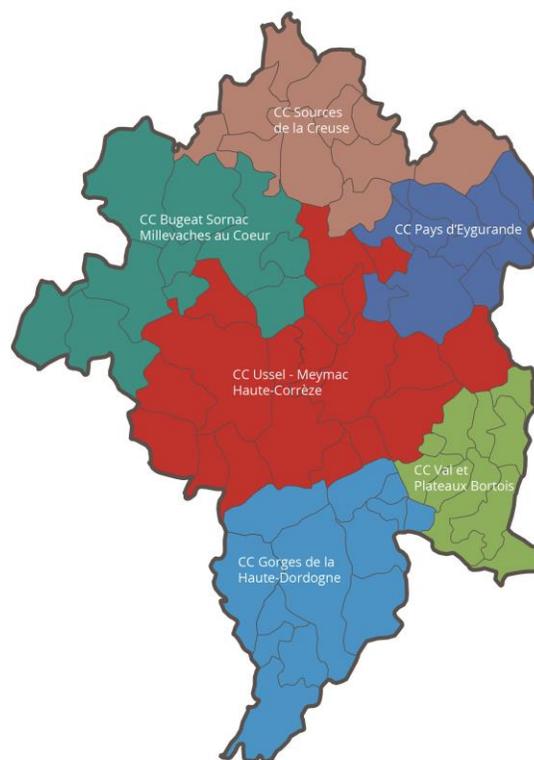
72

communes



128

agents



Les 72 communes de Haute-Corrèze Communauté

Aix - Alleyrat - Ambrugeat - Beissat - Bellechassagne - Bort Les Orgues - Bugeat - Chavanac - Chaveroche - Chirac Bellevue - Clairavaux - Combressol - Confolent Port Dieu - Couffy Sur Sarsonne - Courteix - Davignac - Eygurande - Feniers - Feyt - La Courtine - Lamazière Basse - Lamazière Haute - Laroche près Feyt - Latronche - Le Mas d'Artige - Liginac - Lignareix - Magnat l'Étrange - Malleret - Margerides - Maussac - Merlines - Mestes - Meymac - Millevaches - Monestier Merlines - Monestier Port Dieu - Neuvic - Palisse - Pérols sur Vézère - Peyrelevade - Poussanges - Roche le Peyroux - Saint Angel - Saint Fréjoux - Saint Rémy - Saint Setiers - Saint Victour - Sarroux - Sérandon - Sornac - Soursac - St Bonnet près Bort - St Etienne aux Clos - St Etienne la Geneste - St Exupery les Roches - St Germain Lavolps - St Hilaire Luc - St Julien Près Bort - St Martial le Vieux - St Merd la Breuille - St Merd les Oussines - St Oradoux de Chirouze - St Pantaléon de Lapeau - St Pardoux le Neuf - St Pardoux le Vieux - St Sulpice les Bois - Ste Marie Lapanouze - Thalamy - Ussel - Valiergues - Veyrières

POURQUOI CETTE FUSION ?

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée le 7 août 2015 a redistribué les compétences entre les différentes collectivités et les a enjointes, par la même occasion, à revoir leurs périmètres. Les structures intercommunales doivent dorénavant représenter au moins 15 000 habitants (ou 5 000 en zone montagne, comme c'est le cas en Haute-Corrèze). En rapport avec cette obligation législative, le préfet de la Corrèze avait proposé en mars 2016 un schéma de coopération intercommunale visant à regrouper les différentes communautés de communes du territoire.

Une intercommunalité, pour quoi faire ?

- Peser, être influent et visible dans le paysage institutionnel départemental et régional
- Stopper la baisse des dotations de l'État à court terme
- Faire émerger une identité de territoire porteuse de développement et d'innovation
- Disposer d'une institution structurée disposant de compétences et de moyens étoffés, à mutualiser avec les communes membres
- Répondre aux besoins de la population via des services accessibles

COMMENT CETTE FUSION A-T-ELLE ETE PREPAREE ?

Un travail a débuté pour créer ce nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui verra le jour au 1^{er} janvier 2017. Cette phase de préparation et de réflexion s'est faite de manière sereine pour créer un climat de confiance, de respect et de partage entre les élus, mais aussi entre les agents. Différentes réunions de travail et de concertation ont été programmées, tout au long de l'année 2016 :

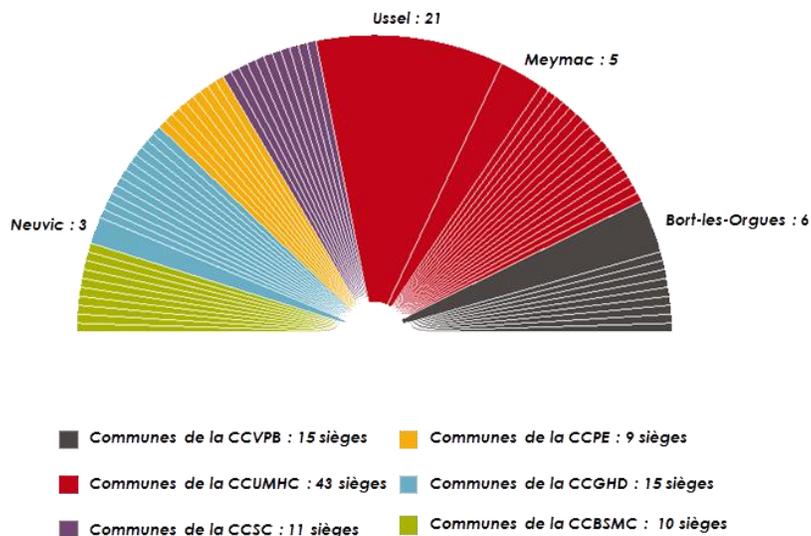
- 20 commissions de travail thématiques pour réfléchir autour des compétences
- 10 réunions du comité de pilotage composé des présidents actuels et de quelques vice-présidents
- 3 conférences des maires réunissant les 72 maires et le comité de pilotage pour échanger et débattre
- 5 rencontres internes entre les agents communautaires pour apprendre à se connaître, partager les ressentis et suivre l'avancée du projet de fusion

Elles ont permis de faire un état des lieux de l'existant, afin d'identifier les opportunités et les points de vigilance. De là, en ont découlé les grandes orientations de préfiguration de la future communauté de communes qui seront transmises au futur exécutif.

Lors de la première quinzaine de janvier 2017, les conseillers communautaires devront élire leur nouveau président pour Haute-Corrèze Communauté, qui lui-même, mettra en place sa nouvelle équipe avec ses vice-présidents.

COMMENT SERONT REPRESENTEES LES COMMUNES AU SEIN DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE ?

Toutes les communes ont au moins 1 siège au conseil communautaire. Seules les communes de plus de 1000 habitants disposent de sièges supplémentaires, proportionnellement au nombre d'habitants :



QUELLES SERONT LES COMPETENCES DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITE ?

La loi prévoit que, lors de la fusion, les statuts de Haute-Corrèze Communauté sont le fruit d'un "copié-collé" des statuts des 6 collectivités actuelles. Les compétences seront donc exercées à l'identique dans un premier temps.

De plus, du fait de la superposition des périmètres, le Sirtom de la région d'Ussel, le Sivom de la Courtine et le service "ordures ménagères" de la commune de Soursac seront dissous et intégrés à Haute-Corrèze Communauté.

Par ailleurs, la loi NOTRe a également modifié les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives des communautés de communes.

Compétences obligatoires

Au 1^{er} janvier 2017 :

- Développement économique et immobilier d'entreprises
- Promotion touristique et création d'un office de tourisme communautaire
- Plan local de l'urbanisme intercommunal
- Collecte et traitement des ordures ménagères
- Aire d'accueil des gens du voyage

Puis au 1^{er} janvier 2018 : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Compétences optionnelles

Pour les compétences optionnelles, les élus disposent d'1 an à compter du 1^{er} janvier 2017 pour décider de rétrocéder la compétence aux communes ou la conserver et l'élargir à l'ensemble du périmètre :

- Équipements culturels
- Équipements sportifs
- Action sociale dont petite enfance, périscolaire, extrascolaire
- Eau et assainissement (dont service public d'assainissement non collectif)

Compétences facultatives

Pour les compétences facultatives, les élus disposent de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 pour décider de rétrocéder la compétence aux communes ou la conserver et l'élargir à l'ensemble du périmètre :

- Maisons de santé
- Logement
- Autres actions (soutien aux missions locales, aux instances de coordination de l'autonomie...)



Cette rubrique dans notre journal donne la parole à des personnes venues s'installer à Bugeat. Si elles ne sont pas francophones, elles pourront donner, dans leur langue maternelle leurs impressions sur notre village ou sur notre région. Ce sera par ailleurs un moment d'ouverture culturelle pour beaucoup de nos lecteurs.

Dans ce journal, une nouvelle personne se présente. Et, grande chance pour notre territoire, il s'agit d'un jeune médecin, le Docteur GRENAILLE, qui a choisi de s'installer chez nous, et qui nous explique son choix. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Docteur GRENAILLE

Vous l'aurez peut être remarqué, une nouvelle plaque vient d'être vissée dans la rue principale de Bugeat. Je m'appelle Timothée GRENAILLE, je suis médecin généraliste et je viens de m'installer dans votre village. Beaucoup se demandent si ce n'est pas une farce, comment un jeune médecin peut-il être attiré et travailler à "la campagne" ? Je vais répondre à cette question en quelques points.

D'abord, je suis né à Limoges où j'y ai fait toute ma scolarité et ma faculté de médecine. J'ai ensuite réalisé tous mes stages de médecine générale en Corrèze, partagés entre l'hôpital d'Ussel, de Tulle ainsi que mes stages ambulatoires au cœur du plateau de Millevaches. Je suis un peu tombé amoureux de cette région, ses paysages, sa ruralité et ses habitants. Il était hors de question de repartir vers la "grande ville".

Ensuite l'équipe déjà sur place constituée de plusieurs médecins, pharmaciens mais également infirmières et kinés, a été très dynamique et a œuvré ses

dernières années à la constitution d'un réseau pluridisciplinaire efficace. Ceci a pour but de révolutionner la prise en charge des patients grâce à des outils communs et innovants. Cette perspective de travail collaboratif et la volonté de faire évoluer les pratiques autour de la Santé est une des raisons majeures de ma venue. J'intègre ainsi le réseau "*Millesoins, la santé sur un plateau*" et j'espère que mon arrivée permettra de booster l'avancée des projets en cours. Cette structure me permet également de travailler sur les différents sites de consultation (Bugeat, Peyrelevade, Faux la Montagne et Royère de Vassivière) de manière à suppléer les médecins déjà présents ayant une charge de travail importante...

Enfin, il est inconcevable de pratiquer une telle profession dans un environnement hostile et surtout loin des siens. Ainsi mon retour sur la région Limousin me permet de me rapprocher de mes proches et amis, élément essentiel à un mode de vie équilibré entre vie professionnelle et familiale que je compte préserver avant tout.

Mes horaires de consultation sur Bugeat seront les Lundi et Jeudi (consultations au cabinet sur rendez-vous de 8h à 12h et de 17h à 19h30 et visites de 12h à 17h), les mardis (consultations de 14h à 17h puis visite si besoin) et les samedis matin de 8h à 12h (visites urgentes uniquement). Je travaille également sur Peyrelevade et Faux la Montagne les Mardi matin et Mercredi.

J'utilise un télé-secrétariat, que vous pourrez joindre au 05 55 46 13 46, y compris pour des rendez-vous urgents non programmés.



EHPAD, INSTANCE DE L'AUTONOMIE

Anniversaires

- Le 20 septembre 2016, Madame PASQUET Yvonne a fêté ses **105 ans** entourée de sa famille, du Maire et Président du CCAS, du directeur et du personnel.

Madame PASQUET réside à l'EHPAD depuis le 1^{er} juillet 2009, il est agréable de discuter avec elle vu son expérience et la richesse de son vécu. Elle aime participer aux lotos, et aux après-midi musicaux.

Le 28 septembre, Madame PASQUET fêtera de nouveau son anniversaire à l'EHPAD avec les résidents nés au mois de septembre.



- Le 31 octobre, Madame Madeleine MAGNAVAL originaire de Bugeat, fêtait ses **cent ans** !

Le jour même, elle a eu le plaisir de partager un repas avec sa famille.

Puis le 3 novembre, entourée de ses nièces, de ses amies, de Monsieur FOURNET, maire et président du CCAS, du Directeur de l'établissement ainsi que des membres du personnel, Madame MAGNAVAL a partagé un moment convivial autour d'un apéritif et d'un repas.

Nous souhaitons donc un bon anniversaire à notre nouvelle centenaire et espérons pouvoir encore partager avec elle de doux et bons moments.

Kermesse

Le dimanche 25 septembre, l'association « Les Cheveux d'Argent » et le VMEH, organisaient leur grande kermesse annuelle à l'EHPAD de Bugeat.

Bien que le soleil ne fût pas au rendez-vous, le groupe folklorique « Fiesta du monde » réchauffait les cœurs avec son magnifique spectacle aux couleurs de l'Andalousie.

Au programme de l'après-midi : tombola, vente d'objets et de biscuits confectionnés avec l'aide des résidents, buvette et vente de pâtisserie, dont tous les bénéfices servent à améliorer le quotidien de nos résidents par l'achat de matériel pour les animations, des sorties à l'extérieur.....

Ce fût un agréable moment, et nous remercions toutes les personnes présentes et tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de la kermesse



Animation autour du jeu

Le 19 octobre, à l'EHPAD de Bugeat, dans le cadre de la Semaine Bleue, dédiée aux personnes âgées, l'Instance de Coordination de l'Autonomie et l'EHPAD organisaient une animation autour du jeu animée par « Cadet Roussel »

Ce fut un agréable moment, où toutes les populations et générations se sont retrouvées et ont partagé des moments de complicité autour des jeux en bois proposés puis en dégustant un délicieux goûter.



Top départ pour les fêtes de fin d'année



Le 8 décembre, l'EHPAD débutait la période des fêtes de fin d'année avec le traditionnel repas de Noël animé par l'accordéoniste Julien DUMONT.

C'est ainsi que la salle à manger a pris des allures de salle de banquet où les résidents ont eu plaisir à partager un délicieux repas préparé par nos cuisiniers entourés entre autre par Le Directeur, Monsieur FOURNET, maire et président du CCAS, et les membres du personnel qui ont participé activement au bon déroulement de cette journée de fête.

Ce fut un agréable moment qui s'est prolongé jusqu'en fin d'après-midi, où tout le monde a chanté et même dansé sur des airs bien connus tels que : « Les Bruyères Corrésiennes, L'Etoile des Troubadours..... »



CENTRE SPORTIF Espace 1000 sources

Les activités de l'automne ont été très variées après un été sportif et fortement placé sous l'empreinte du rugby. Le mois de septembre, généralement assez calme, a permis de mettre en place les premières actions en direction des scolaires. Ce sont en effet plus de 150 élèves des collèges Cabanis et Jean Moulin de Brive qui ont été accueillis à Bugeat pendant deux jours.

Pour Cabanis, il s'agissait de rassembler l'ensemble des élèves de 6^e et de favoriser leur intégration en leur proposant des activités sportives et différents ateliers encadrés par l'équipe pédagogique.

Les collégiens de Jean Moulin participaient pour leur part aux journées Sport, citoyenneté et Esprit boxe organisées par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Corrèze en association avec la DDCSPP, la MGEN, Profession Sport, le Comité départemental et la Fédération Française de boxe. L'objectif était de faire découvrir aux collégiens diverses activités sportives (tir à l'arc, boxe éducative, judo...), tout en les sensibilisant au sport et à la citoyenneté par le biais de tables rondes ou expositions: nutrition, image de la femme à travers le sport, rencontre avec deux boxeurs, membres de l'Equipe de France de boxe...

Tout cela est de bon augure dans la perspective des séjours organisés par l'ODCV 19 en 2017 pour une dizaine de classes corréziennes qui viendront découvrir la Haute-Corrèze. Cette année, les deux thématiques retenues sont l'eau et les activités liées au cirque.

Ces séjours viendront donc compléter l'offre à destination des scolaires, le centre accueillant déjà les séjours USEP (Premiers séjours et raids) depuis de nombreuses années.

Les sportifs n'ont pas été négligés pour autant. Les filles de l'Equipe de France de rugby à 7 étaient de nouveau en stage à Bugeat pour préparer le tournoi de Malemort et les grandes échéances, un certain

nombre d'entre elles intégrant l'Equipe de France féminine de 15 dans le groupe préparatoire Coupe du Monde.

Les comités départementaux, fidèles utilisateurs des installations, étaient bien sûr présents durant les vacances d'automne.

L'Espace 1000 sources accueille enfin la première base de Trail du Limousin labellisée par la ligue d'athlétisme. Ce ne sont pas moins de 8 boucles balisées au départ de 4 sites différents qui permettent aux sportifs de découvrir notre territoire. Ces parcours offrant des distances et des niveaux de difficulté différents répondent ainsi aux attentes de tous les pratiquants, du plus novice au plus aguerri.

La fin d'année s'annonce également plutôt dynamique avec la venue du comité départemental de canoë-kayak, un tournoi de Futsal organisé par Tournao, plusieurs groupes liés au monde du handicap, le sport adapté...

Plus que jamais, l'Espace 1000 sources se veut donc un acteur dynamique du territoire en cette période de restructuration des régions. 2017 sera, à ce titre, une année décisive.

Le conseil d'administration et l'équipe de l'Espace 1000 sources vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année !

Retrouvez notre fil d'actu sur notre page Facebook: Espace 1000 Sources, Centre Sportif Alain Mimoun ou sur le site du centre www.espace1000sources.fr.





Judo et self-défense :

Le club de judo et de self-défense de Bugeat poursuit ses activités le vendredi.

Le premier cours s'adresse aux enfants de 4 à 6 ans et se déroule de **17h15 à 18h**.

Le cours de **18h à 19h30** s'adresse aux enfants et jeunes à partir de 7ans.

La self-défense a lieu de **19h30 à 21h** et s'adresse aux ados/adultes à partir de 13 ans.

N'hésitez-pas à venir nous rejoindre et faire une séance d'essai !



CENTRE D ANIMATION MILLEVACHES AU CŒUR

Afin de permettre aux habitants et aux partenaires de connaître les services qu'il propose, le centre d'animation a réalisé une plaquette qui récapitule les différents services. Ce dernier sera accompagné, régulièrement d'affiches et de brochures afin de compléter les informations disponibles.

D'autre part, les rendez-vous conviviaux ont pour finalité d'inviter les nouveaux arrivants du territoire afin de faciliter leur intégration.

Enfance / Jeunesse

■ **Accueils de Loisirs et Péri-scolaires**
Le centre d'animation organise un accueil péri-scolaire des enfants le matin, le midi et le soir, avant et après la classe, également un accueil de loisirs chaque mercredi et vacances scolaires.
Ces services, facultatifs, fonctionnent sous la responsabilité d'agents intercommunaux.

Bugeat rue virgile meyer	Sornac rue des écoles
La Courtine place de la mairie	Peyrelevalde grande rue

Informations et inscriptions :
■ Péri-scolaire :
Après des points accueil et au secrétariat du centre d'animation (05.55.95.08.13, ou sur le site Internet www.millevachesaucoeur.com)
■ Accueil de loisirs
Après de la direction Alsh (09-61-32-78-59, ou sur le site Internet www.millevachesaucoeur.com)
■ **Point Information Jeunesse**
Le Point Information Jeunesse accueille tous les jeunes et peut les informer sur tous les sujets qui les intéressent : scolarité, études, emploi, logement.
Durant les permanences du centre d'animation.

Anne Augusto Céline R. Céline C. Clotilde Françoise Kevin Nadège Sandie Stéphen Vincent

Informations Pratiques

■ **Service Baby sitting** 
Le centre d'animation met en relation des parents qui ont un besoin de garde avec des baby-sitters pour répondre aux besoins des familles.

■ **Prêt de véhicule**
Un minibus de 9 places est mis à disposition des associations, mairies et ehpad du territoire, pour des besoins occasionnels.
Renseignements et réservations auprès de la communauté de communes au 05-55-95-08-13

■ **L'actualité du centre d'animation**
Retrouvez chaque mois, la news letter du centre d'animation : comptes rendus des réunions, actualités du centre, informations pratiques. Abonnez-vous

■ **Tarifs**
Adhésion 2016/17 (année scolaire)
Famille : 15€
Individuel : 10€
Elle comprend l'accès à tous les services du centre d'animation
Un supplément est demandé pour certains services : accueil de loisirs, activités de loisirs

Centre d'Animation Millevaches au Cœur

Les services

2016
2017



**TOUT PUBLIC - CONVIVIALITE - VIE ASSOCIATIVE
BABY SITTING - PROJET - COMMUNICATION -
LOISIRS - INTERGENERATIONNEL - RENCONTRE
ENFANCE - JEUNESSE**

Permanences

■ **Accueils Centre d'Animation, c'est**
Offrir à la population un lieu d'accueil et une personne pour la renseigner sur les services du centre d'animation.

Sornac
A la Maison du département
9h -12h - les jeudis et vendredis
14h - 15h30 - les jeudis et vendredis
05-19-07-81-68
pjanims@millevachesaucoeur.com

Bugeat
Au centre d'animation
9h à 12h - les mardis, jeudis et vendredis
14h à 15h30 - les lundis, mardis, jeudis et vendredis
16h45 à 18h30 - les lundis, mardis, jeudis et vendredis
pjanimb@millevachesaucoeur.com ou au 09-64-15-13-55

Peyrelevalde
A la maison des associations
17h30 - 19h - les mardis
9h - 12h - les vendredis
A l'accueil de loisirs
14h - 16h - les vendredis
pjanimp@millevachesaucoeur.com ou au 06-75-95-22-54


Les Permanences Itinérantes
Une fois par semaine, les animateurs du centre d'animation vont à votre rencontre : marché, mairie, écoles. C'est l'occasion de faire part de vos attentes ou besoins.

Activités

■ **Rendez-Vous Conviviaux, c'est :**
Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants à la vie locale
Renouer avec l'esprit de solidarité et de convivialité
Mettre en valeur les associations locales et les atouts du territoire.

Venez participer aux différents rendez-vous, organisé tout au long de l'année : zumba, conte, ludothèque, golf, course orientation

■ **Ateliers Tout Public, c'est**
Permettre à différents publics de se rencontrer et de partager des activités communes pour apprendre à se connaître et créer des liens.
Renseignements et inscription auprès du référent de site :
Bugeat : Anne au 09-64-15-13-55
Sornac : Kevin au 09-61-32-78-59
Peyrelevalde : Céline au 06-75-95-22-54

■ **Réseaux bénévoles, c'est :**
Soutenir les initiatives des habitants dans la vie citoyenne.
Au centre d'animation, sur Bugeat
De la parole au texte : les mercredis à 9h30
Conversation française : les mercredis à 18h
Cours d'anglais : les jeudis à 17h
Philatélie : les mercredis de 15h à 17h

■ **Activités de loisirs, c'est**
Au centre d'animation, sur Bugeat
Yoga : les mardis à 17h et à 18h
Renseignements et inscriptions auprès d'Anne au 09-64-15-13-55
2€ la séance 

Rencontres

■ **Groupe Loisirs/Enfance, c'est :**
Faire une veille des attentes de la population en matière de loisirs et réfléchir à leur concrétisation adaptée sur le territoire :

Bugeat, les 6 octobre et 6 avril, à 18h (à l'Alsh)
Peyrelevalde, le 7 octobre, à 18h (à l'Alsh)
Sornac, les 5 octobre et 5 avril, à 18h (à l'Alsh)
Saint Merd les Oussines, le 18 janvier, à 18h (salle du conseil)
La Courtine, le 19 janvier, à 18h (à l'Alsh)

■ **Groupe Accueil, c'est :**
Travailler à la définition d'un projet d'accueil territorial.
A Saint Merd les Oussines :
les 13 octobre - 9 février -
20 avril à 18h30

■ **Etre acteur de son territoire**
Vous souhaitez mettre en place un projet. Le centre d'animation vous accompagne. N'hésitez plus à prendre contact auprès de Vincent BEC au 06-14-41-19-07 vincent.bec@millevachesaucoeur.com

Ipins

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Les articles sont fournis par les responsables des associations et sont reproduits tels quels

COMITE DES FETES adresse courriel : comitedesfetes@bugeat.fr

- Le 8 octobre 2016 a eu lieu un repas dansant au foyer rural : une belle table, une jolie salle, des musiciens sympathiques et un public ravi.

- Le 28 octobre 2016 a eu lieu un concert gratuit de musique classique au sein de l'église de Bugeat avec Julien Surmont à la contrebasse et Pauline Saudemont au piano. Une belle prestation, des musiciens charmants, et un public conquis.

La vie du comité

L'assemblée générale annuelle du Comité des Fêtes de Bugeat s'est tenue le 7 novembre 2017. Le Président a présenté le bilan financier et le bilan moral. Le mauvais temps lors de quelques manifestations en début d'été a empêché le bon déroulement et donc un peu entamé la trésorerie du Comité des fêtes. Cependant l'équipe est satisfaite de son année au vu des bonnes relations avec les commerçants, avec les villageois et les gens de passage. Nous avons eu la surprise d'être aidés spontanément par des bénévoles venus d'ailleurs. Que tous les participants, tous les bénévoles, tous les commerçants ... bugéacois ou d'ailleurs soient remerciés du fond du cœur.

Le bureau a démissionné dans son ensemble. Devant le manque de volontaires dans l'assemblée, une partie de l'équipe s'est portée candidate et a été reconduite à l'unanimité de l'assemblée.

Le nouveau bureau pour 2017 est le suivant, Président : Christophe Magnaudeix, Vice Président : Paul Nadiras, Trésorier : Robert Vitrac, Trésorier adjoint : Julien Meudec, Secrétaire : Isabelle Garnier-Magnaudeix, Secrétaire adjointe : Claudine Grosbois.

Une réunion d'information a eu lieu le 8 décembre 2016 pour soumettre à la population et aux autres associations les dates des manifestations du Comité des Fêtes.

Le calendrier 2017 du comité des fêtes :

- Un atelier de fleurs en crépons débutera en janvier Le crépon est donc à disposition chez Mr Magnaudeix pour ceux qui veulent commencer à réaliser des fleurs. Le président a rencontré l'animatrice de la Maison de retraite qui est d'accord. Une activité fleurs en crépons sera programmée en juin 2017 au périscolaire pour intégrer les enfants dans la vie du village.

- loto gourmand Vendredi 17 février 2017 à 20h30 au foyer rural

- décoration des maisons, jardins, vitrines... printemps 2017 : sur le thème des clowns

- fête du Plan d'eau à partir de 12h samedi 17 juin 2017 ou 24 juin 2017 : avec pique nique partagé, concours de pétanque à 14h (inscriptions à partir de 12h) et jeux intergénérationnels, 20h jambon à la broche, bal disco., feu de la st jean, buvette.

- bal gratuit avec Marcel Animations Jeudi 13 juillet 2017 19h00, rue de la République

- marché festif de la Mairie dès 18h30 Jeudi 20 juillet 2017, Place de la Mairie

- braderie professionnelle Mercredi 2 août 2017, dans tout le village avec animations

- concert de Delphine Fournier au violoncelle Jeudi 3 août 2017 à l'église de Bugeat

- Bugeat en fête les 12, 13 et 14 août 2017 : avec fête foraine dès le vendredi soir.

Samedi : 8h concours de pêche au plan d'eau communal sans carte de pêche ni permis de pêche, inscriptions dès 7h, 14h concours de pétanque, inscriptions dès 12h, bal double piste au foyer rural : dès 20h30 bal musette et à partir de 22h bal disco.

Dimanche : 11h « apéro » en musique dans le bourg, 15h vente de confettis et animations de rue, 16h défilé de chars fleuris en musique avec des invités surprise.

Lundi : vers 14h rando VTT pro. et amateurs dans les bois de Chaleix, 21h vente de lampions à leds, retraite aux flambeaux, cracheur de feu au plan d'eau, feu d'artifice au plan d'eau, défilé de chars illuminés.



- marché festif de la Mairie dès 18h30 Jeudi 17 août 2017, place du foyer rural
- participation au forum des associations en Septembre 2017
- exposition sur l'histoire de Bugeat et concours de dictée lors des Journées du Patrimoine 2017 (16&17/09/17)
- repas dansant à 19h30 au foyer rural Samedi 7 octobre 2017

Nous invitons les associations du secteur à nous communiquer leur adresse courrielle sur la boîte suivante : comitedesfetes@bugeat.fr afin de mutualiser nos compétences.

Bonnes fêtes de fin d'année et à l'année prochaine.

L'équipe du Comité des Fêtes.

TELETHON

Téléthon



Les 2 et 3 décembre dernier, plusieurs équipes dynamiques ont œuvré au profit du Téléthon sur la commune de Bugeat

Différentes manifestations se sont déroulées afin de participer à cette cause.

Une belote a été organisée par le Pays vert. Les jeunes pompiers ont effectué des manœuvres sur le champ de foire.

L'équipe du TRAIL a parcouru de nombreux kilomètres sur les nouvelles pistes au départ de Bugeat.

Et enfin un bric à brac important a eu lieu dans l'ancien local des pompiers.

Nous tenions à remercier celles et ceux qui ont participé à cet élan de solidarité et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.



OFFICE DE TOURISME

L'association de l'Office de Tourisme du canton de Bugeat avait pour but de promouvoir le tourisme sur notre territoire, et de créer des événements. A compter du 1er janvier 2017, le tourisme entre dans le champ de compétence des communautés de communes. La gestion du bureau d'information touristique de Bugeat passera donc sous la compétence de la nouvelle communauté de communes d'Ussel et rejoindra la nouvelle structure touristique de Haute-Corrèze. Le bureau de tourisme de Bugeat quant à lui, continuera à fonctionner normalement.

L'association qui gérait l'OT prend donc fin, et doit changer son périmètre d'actions, et changer de nom. (Voir le paragraphe suivant)

HAUTE CORREZE EVENEMENTS

Création d'une nouvelle association dont le siège sera à la mairie de Bugeat : Haute Corrèze Événements (HCE) dont le principal but sera d'organiser et d'animer des événements sur minimum deux jours de préférence (voire plus), sur la Haute-Corrèze, ayant des retombées touristiques et économiques pour notre région.

L'association HCE va organiser **les 9 et 10 septembre 2017, le Salon National du Modélisme Ferroviaire** au centre sportif de Bugeat. D'autres projets sont à l'étude.

Si vous voulez rejoindre l'association, écrire à HCE Mairie de Bugeat ou par mail correze-evenements@orange.fr.

CPCB CLUB PHILATELIQUE et CARTOPHILE de BUGEAT

Tous les membres et son Président du Club Philatélique Cartophile Bugeacois, remercient tous les soutiens qui se sont manifestés en 2016, lors des bourses, expositions et stands.

La section jeunesse de Bugeat a participé au Concours Philatélique National Jeunesse à Toul. Nos jeunes ont terminé à de très bonnes places: Première

équipe : 4^{ème}, et la deuxième équipe : 12^{ème}. Le CPCB est fier de ses petits jeunes qui se sont hissés à un tel niveau dans un concours national!

A noter dans vos agendas, une bourse toutes collections le premier dimanche d'aût.

A l'approche des fêtes de fin d'année et de la nouvelle qui arrive, le CPCB vous souhaite une bonne et heureuse année 2017!

LES CARS EN FÊTE

Les cars en fête, continuons la fête !



Nous avons besoin de vous ! Venez nous rejoindre !

L'association « La Villa des Cars en Fête » œuvre pour l'organisation de la prochaine manifestation qui aura lieu sur le site des ruines gallo-romaines des Cars. Elle a pris le relais du « collectif des cars », qui était rattaché à l'ex com com.

Cet évènement festif fera suite aux manifestations qui ont eu lieu sur ce site au cours des 3 années écoulées ; cette fête proposera des animations illustrant, de toutes les manières possibles, la vie des habitants de la Haute-Corrèze dans l'Antiquité ; les stands de cette fête proposeront des divertissements pour les adultes comme pour les enfants. Tout en gardant l'aspect culturel habituel, nous **souhaitons donner un caractère festif plus important** en proposant de nouvelles animations destinées à des enfants et à des adolescents, voire même aux adultes, en plus des traditionnelles animations, théâtre, cuisine et vins, ateliers couture, coiffure, fresques, vêtements, céramique, jeux de logique etc....,

Pour ce faire, **nous avons besoin de vous**, pour prendre en charge ou participer à la réalisation des animations (participation à la fabrication du stand d'animation, présence sur le stand pendant la fête, vos idées pour rendre l'animation la plus festive possible).

Un stand s'est tenu au marché de Noël de Bugeat le 18 décembre pour informer la population, et sensibiliser les personnes au besoin en bénévoles. Une autre rencontre vous sera proposée, en début d'année 2017, où tous les détails concernant votre contribution à cette fête seront débattus avec vous.

N'hésitez pas à contacter l'association « La Villa des Cars en Fête » :
e-mail : ruinesdescars@gmail.com
téléphone : 06.51.12.78.67 (Alain Nouguié) ou 06.70.70.77.29 (Anne-Marie Fadda)

LE PAYS VERT

Voici le calendrier des prévisions des activités du Pays vert pour 2017

- 14 janvier Galette Foyer rural de Bugeat l' après midi.
 - 18 Mars Après midi Poésie Foyer rural de Bugeat
 - 19 Mars Sortie Paris Visite de l'Elysée ,déjeuner et spectacle du moulin rouge
 - 1 Avril Spectacle Jacques Brel salle Auzelou à Tulle l'après midi
 - 2 Avril Repas de Printemps au Foyer rural
 - 8 Avril Loto du Pays vert en soirée au Foyer rural.
 - 5 Mai Film sur le Pays Basque : La mer et ses Montagnes.
 - 9 Juin Concours de Belote à Pérols en soirée.
 - 12 ou 13 Sortie 1 journée en Dordogne.
 - 17 Juin Repas d'été (lieu non défini).
 - 15 et 16 Juillet Expositon Bugeat : Patchwork, point compté etc .
- Stage peinture et expos au foyer rural . Expos photos rétrospective Pays Vert salle du Pays vert face à la bibliothèque.
- du 16 au 20 septembre Voyage 5 jours au Pays Basque.
 - 22 Octobre Assemblée Générale du Pays Vert.

Pour toutes informations contacter le : 05 55 95 25 12
asso@paysvertduplateaudemillevaches.fr

COIN DETENTE

Histoires cajuns (autre nom des acadiens)



BOUDREAU et THIBAudeau (équivalent de Marius et Olive chez nous), 2 bons amis cajuns observent des plongeurs équipés de bouteilles qui sont assis dans un bateau, prêts à se laisser tomber dans l'eau pour une partie de chasse sous marine.

BOUDREAU :

« tu as remarqué que les plongeurs s'assoient sur le bord du bateau et se laissent toujours tomber du bateau à la renverse pour plonger dans l'eau » ?

THIBAudeau :

« et forcément, grand couyon (sic), si ils se laissaient tomber dans l'autre sens,

ils tomberaient dans le bateau ! »

BOUDREAU et THIBAudeau partent pêcher en mer. Ils louent un bateau, achètent des bottes, un ciré, des cannes à pêche, des appâts, font le plein de carburant, etc...

A la fin de la journée, fort est de constater qu'ils n'ont pris qu'un seul poisson.

BOUDREAU :

« tu te rends compte, tout cet argent dépensé pour au final ne prendre qu'un seul poisson ! Ca revient à 300 dollars le poisson ! »

THIBAudeau :

« on s'en tire bien, mon couyon, imagine qu'on en ait pris plus, ça aurait couté une fortune ! »



N'oubliez pas d'informer l'Office de Tourisme de vos évènements si vous voulez qu'ils figurent ici et sur leur site.

Bonnefond - Bugeat - Gourdon-Murat - Grandsaigne - Lestards - Pérols sur Vézère - Pradines - Saint-Merd-Les-Oussines - Tarnac - Toy-Viam - Viam



Le programme des associations n'était pas connu au moment de la rédaction du journal. Nous ne sommes pas en mesure de vous donner le calendrier trimestriel habituel des manifestations sur notre communes et celles qui les entourent (l'ex canton).

Mais dans la rubrique réservée aux associations, figurent beaucoup de dates d'évènements, ce qui

devrait pallier un peu l'absence du calendrier habituel. Par ailleurs, nous essaierons de prévoir une autre organisation, puisque les communes ne sont plus dans les mêmes communautés de communes, et les manifestations ne seront plus centralisées à l'OT de Bugeat



INFORMATIONS PRATIQUES

Services

Mairie de Bugeat

ouverture du lundi au vendredi de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 *Point multimedia, wifi, photocopies*

Site : <http://www.bugeat.fr>

Tel : 05.55.95.50.34 Email mairie@bugeat.fr

Office de tourisme *Point multimedia, wifi, photocopies*

Septembre à Juin : le lundi de 14h-17h, du mardi au vendredi de 9h-12h00/14h-17h, le samedi de 9h-12h.

Juillet et Août : du lundi au samedi de 9h-12h00/15h30-18h30, dimanche de 10h-12h

<http://www.bugeat-sornac.fr/> 05 55 95 18 68 / 06 42 62 62 72

officedetourismebugeat@orange.fr

La Poste

ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h Tel : 05 55 95 50 00

Gare SNCF

Les mardis et jeudis de 11h30 à 13h et de 14h à 18h15 sauf jours fériés Tel : 05.55.95.50.31 ou 3635

Trésor public : 05.55.95.50.39

8h30/12h30 du lundi au vendredi

Conseil Régional du limousin

Site : <http://www.regionlimousin.fr/> Tel : 05.55.45.19.00

Conseil Général de la Corrèze

Site : <http://www.cg19.fr> Tel : 05 55 93 70 00

Communauté de Communes Bugeat-Sornac

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Site : <http://www.millevachesaucoeur.com> Tel : 05 55 95 18 29

SIRTOM de Treignac

Tel : 05-19-67-01-02

courriel : sirtom-de-treignac@orange.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi : 9h-12h / 13h30-17h30 - Mardi : 9h-12h - Mercredi :

Fermé - Jeudi : 9h-12h - Vendredi : 9h-12h / 13h30-17h30

Horaires d'ouverture déchèterie de BUGEAT 05.55.95.50.34

Mardi 9h à 12h et 14h à 18h, Vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h

Samedi matin de 9h à 12h

3 Points d'apport volontaire pour le tri sélectif

rue de la Ganette, rue de Millevaches, près de l'école

CRÉDIT AGRICOLE : 05.55.46.19.80

Mardi, vendredi 8h30-12h/13h30-18h

Jeudi 8h30-12h/14h30-18h

Foires :

2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois

Santé et social

MEDECINS:

Docteur BUCHON : **05.55.95.55.09**

Docteur GRENAILLE : **05.55.46.13.46**

Docteur NOUAILLES : **05.55.95.52.78**

VÉTÉRINAIRE :

Docteur DIRSON : **05.55.95.50.50**

MAISON DE RETRAITE (EHPAD) : 05.55.95.52.65

ADRES Réseau Mille soins (maison de santé) 25 rue de la République **05 55 46 23 13**

PHARMACIE : Monsieur Antoine PRIOUX : **05.55.95.50.14**

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h, et le samedi de 9h à 12h30. Plus le samedi de 14h30 à 19h les jours de garde et en période estivale

INFIRMIERES MSA : **05.55.95.50.07** (Mutualité Sociale Agricole) 25 rue de la République (maison de santé)

Permanence lundi au vendredi de 15h30 à 16h30 sauf fériés

CHIRURGIEN DENTISTE :

Madame BASSET: **05.55.95.41.42**

KINÉSITHÉRAPEUTE : Monsieur BOINET : **05.55.95.45.21**

SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL :

Madame Patricia CLEMENT **05 19 07 83 12** à BUGEAT

le mardi de 9H30 à 11H Rue de l'étang des saules

05.55.95.26.70 à MEYMAC

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE : 05.55.95.67.40

INSTANCE de COORDINATION de l'AUTONOMIE

Rue de l'étang des saules

Permanences du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Visites à domicile lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h à 17h

05 55 72 36 58 fax **05 55 46 11 97**

Email pointinfo.bugeatsornac@wanadoo.fr

TAXI/AMBULANCE :

Maison REGAUDIE : **05.55.95.54.29**

Sécurité

GENDARMERIE : 17 Tel : **05 55 94 60 01**